



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nantes, le 24 septembre 2023

Le Principal

Aux Parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

**COLLEGE  
Gaston SERPETTE**

**Objet : Période d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 3<sup>ème</sup>**

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée 2005, les élèves de 3<sup>ème</sup> doivent réaliser une séquence d'observation en milieu professionnel, laquelle s'inscrit dans le programme d'éducation à l'orientation du collège Gaston Serpette.

Les finalités de cette expérience :

- ✓ Découvrir le milieu professionnel.
- ✓ Premier contact avec le monde du travail.
- ✓ Observation, puis recherche et collecte d'informations.
- ✓ Synthèse et mise en forme : rédaction d'un « rapport de stage »

Le stage donnera lieu à la rédaction d'un compte-rendu par l'élève. L'évaluation regroupera le CR de l'élève, l'avis du responsable d'accueil et la synthèse du professeur principal.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les dates ont été fixées :

**Du lundi 19 février au vendredi 23 février 2023.**

Il appartient aux familles de trouver une entreprise, un organisme ou établissement d'accueil. Les dates doivent être respectées dans toute la mesure du possible.

Le stage doit être contractualisé par une convention (**en 3 exemplaires**), co-signée par :

- ✓ les parents ou responsables légaux,
- ✓ l'élève,
- ✓ le responsable d'accueil en entreprise,
- ✓ le professeur principal,
- ✓ le principal du collège.

**Les conventions seront rendues au professeur principal pour le :**

**Vendredi 15 décembre 2023**

Durant le stage, votre enfant est couvert par une assurance spécifique du collège et de la structure d'accueil. Il reste cependant sous statut scolaire. Le suivi de l'élève sera assuré par le professeur principal.

En vous remerciant pour votre participation active, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes plus respectueuses salutations.

Le Principal  
Cyril DELACÔTE

